

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE EN DATE DU 13 AVRIL 2023

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNES

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 4 avril 2023

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'ARLANC

Délibération n°20

Constitution d'un groupement de commande pour Solaire Dôme

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-16 en ce qui concerne l'exercice des compétences communautaires ; L.2122-1 à L.2121-29 et L.5211-1 en ce qui concerne le fonctionnement et les compétences du Conseil communautaire ; L.2224-31 à L.2224-34 en ce qui concerne la gestion de l'énergie au sein des collectivités territoriales ; L.1414-3 notamment en ce qui concerne la composition de la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre d'un groupement de commande ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 à L.2113-8 en ce qui concerne la constitution de groupements de commande ; L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 en ce qui concerne la passation de marché public selon une procédure adaptée;

Considérant que l'agence locale des énergies et du climat, l'Aduhme, a engagé l'opération « *Solaire Dôme* » ; que l'objectif est d'implanter plus d'une centaine d'installations photovoltaïques de 9kWc en toiture de bâtiments publics sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme ; que le département s'est engagé à subventionner une partie du coût engendré par l'installation de panneaux solaires ; que la vente de l'énergie solaire produite permettra à terme de faire de ce projet une opération blanche ; que la Communauté de communes Ambert Livradois Forez s'est lancée dans cette démarche dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) en inscrivant ce type d'installation dans sa fiche action ENE1 ;

Considérant qu'il a été demandé aux Communauté de communes du département du Puy-de-Dôme de porter ce projet sur l'ensemble du territoire notamment en permettant aux communes de s'associer à cette opération ; que plusieurs communes membres d'Ambert Livradois Forez ont exprimé le souhait d'installer de tels équipements sur leurs bâtiments ; qu'un tel programme permettra à l'intercommunalité de jouer un rôle central dans le développement des énergies renouvelables sur notre territoire en s'appliquant directement et financièrement dans un projet de proximité ;

Considérant que les groupements de commande permettent aux acheteurs publics de regrouper leurs achats ; qu'ainsi, plusieurs collectivités peuvent coordonner et regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle ; qu'une telle démarche permet également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement ; que la constitution d'un groupement de commande permet d'optimiser les procédures de passation des marchés publics, de favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques ainsi que la bonne gestion des deniers publics ; qu'il apparaît comme étant opportun pour la Communauté de communes de constituer un groupement de commande dont il serait le coordonnateur ; qu'à ce titre, la collectivité organiserait l'ensemble de la procédure inhérente à la passation des marchés publics nécessaires à l'installation de centrales photovoltaïques sur ses bâtiments et ceux des communes souhaitant participer au groupement ;

## AR Prefecture

063-200070761-20230413-2023\_13\_04\_20-DE  
Reçu le 20/04/2023

Concernant le patrimoine bâti d'Ambert Livradois Forez, M. le Président propose de participer à l'opération Solaire Dôme pour trois toitures selon les modalités financières suivantes :

	GITES D'ENTREPRISE S DORE	LOGEMENTS CHAUMONT LE BG	Logements Le Brugeron	MAISON DE L'ENFANCE D'ARLANC	MAISON DE L'ENFANCE DE CUNLHAT	MAISON DE L'ENFANCE D'EGLISOLLES	SIVOM Bat 2	SIVOM Entrepôts	Total général
Dépenses	Coût de l'installation (€HT)	17 100 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	17 100 €	50 400 €	50 400 €	203 400 €
	Frais de raccordement Enedis (€HT)	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	800 €	2 000 €	2 000 €	14 800 €
	Forfait Bureau de contrôle (€HT)	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	6 400 €
	<b>Total de l'investissement (€HT)</b>	<b>19 900 €</b>	<b>19 900 €</b>	<b>19 900 €</b>	<b>19 900 €</b>	<b>18 700 €</b>	<b>19 900 €</b>	<b>53 200 €</b>	<b>53 200 €</b>
Recettes	Aide du Conseil départemental					5 000 €			5 000 €
	Aide de l'EPCI								
	Autre								
	<b>Total des recettes</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Bilan	<b>Reste à charge (€HT)</b>	<b>19 900 €</b>	<b>19 900 €</b>	<b>19 900 €</b>	<b>19 900 €</b>	<b>14 900 €</b>	<b>53 200 €</b>	<b>53 200 €</b>	<b>219 600 €</b>
	<b>Taux de financement</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>25%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la création d'un groupement de commande dont la Communauté de communes Ambert Livradois Forez serait le coordonnateur et ayant pour objet l'installation de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9kWc sur les toitures des bâtiments publics ;
- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commande, joint en annexe de la présente délibération, qui pose les règles relatives à son fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Président à signer l'acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès de cofinanceurs potentiels et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'approuver l'opération pour l'ensemble des bâtiments publics de la Communauté de communes identifiés ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïque pour la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le